

Mission

L'Association des Départements du Sénégal (ADS) a été créée en 2015. Elle réunit l'ensemble des départements du Sénégal autour d'un idéal commun d'amélioration continue de la décentralisation notamment la promotion du département, collectivité locale, pour le développement économique et social du Sénégal.

Valeur

L'ADS est une association apolitique. Elle interdit en son sein toute discrimination fondée sur le sexe, l'ethnie, la religion ou sur les obédiences politiques et idéologiques. Elle repose sur les principes suivants :

Le respect de la libre administration des départements membres ;

Le consensus, autant que possible, dans la prise des décisions ;

La consécration et la recherche de l'unité ainsi que la reconnaissance de la spécificité des départements ;

La mobilisation et l'implication de l'ensemble des ressources humaines des départements dans la vie de l'ADS.

Objectifs de l'ADS

L'ADS est instituée pour défendre et promouvoir la décentralisation départementale au Sénégal. A cet effet, elle se propose :

de regrouper l'ensemble des départements du Sénégal afin de développer entre eux des liens de compréhension mutuelle, de cohésion et de solidarité ;

d'offrir à l'ensemble des départements un cadre d'informations, de dialogue, de concertation et d'échange sur des préoccupations spécifiques ou communes ;

de développer des actions collectives pour préserver et renforcer les acquis de la décentralisation;

de contribuer activement à trouver des solutions aux entraves et difficultés rencontrées par les départements, en collaboration avec les autorités compétentes ;

de construire et de proposer une vision et une parole collective sur les défis, enjeux et alternatives innovantes dans la décentralisation départementale ;

d'accompagner le processus de développement stratégique, administratif et technique des départements à travers les conseils délibérants et les administrations déconcentrées;

de représenter les départements et de défendre leur intérêt auprès du Gouvernement, du Parlement, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, de la société civile et de toute autre Institution ou organisation avec lesquelles l'Association a des relations.

Les organes de l'ADS

Les différents organes de l'ADS :

l'Assemblée générale ;

le Bureau exécutif ;

les Commissions techniques ;

le Secrétariat permanent ;

le Comité technique.